



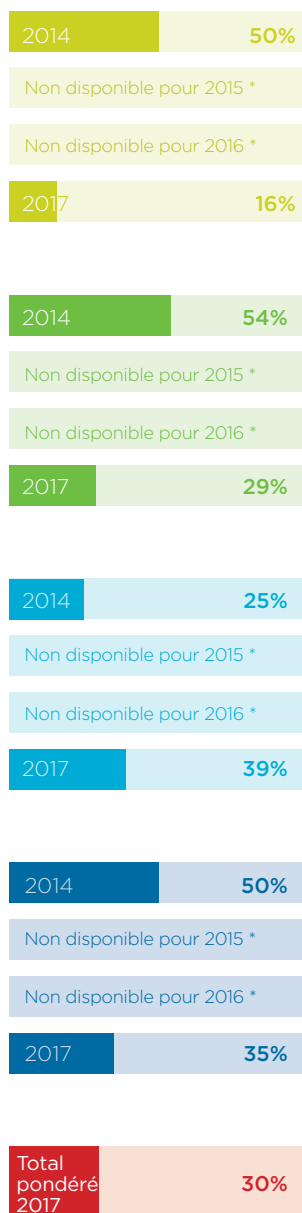
Date d'adhésion : juin 2012
Population : 10,71 millions

Haïti



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

L'abandon de la Commission nationale de lutte contre la faim et la malnutrition en 2014, l'instabilité politique des deux dernières années et les aléas climatiques répétés ont rendu difficile le maintien de la lutte contre la faim et la malnutrition comme priorité politique, laissant les groupes techniques sectoriels de nutrition et de sécurité alimentaire et nutritionnelle seuls responsables de ces questions. Néanmoins, un projet de loi et

Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Il existe plusieurs législations visant à améliorer la nutrition. La Loi sur la Fortification Alimentaire en Haïti a été votée par le Sénat et les députés et publiée dans le Journal Officiel le 6 février 2017. Par ailleurs, d'autres initiatives plus récentes consistent en un projet de loi et une nouvelle Politique nationale de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti, qui sont en cours d'élaboration sous l'égide du Conseil

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

Plusieurs plans stratégiques et programmes sectoriels existent, dont les principaux sont : le plan national de nutrition (2013-2018) du Ministère de la santé, le Programme national de cantines scolaires du Ministère de l'éducation et le programme « Korè Lavi » du Ministère des affaires sociales. La Commission nationale de sécurité alimentaire actualise son Plan de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2016-2025), en associant différents secteurs. La mise en œuvre de ces plans

Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Il n'existe pas d'estimation systématique des coûts des différents plans sectoriels contribuant à la nutrition et l'absence d'une institution assurant le suivi des financements spécialisés ne permet pas d'avoir une vision globale des besoins financiers, de leur allocation et de leur utilisation. L'investissement du gouvernement en matière de nutrition change en fonction des priorités des gouvernements successifs et la ligne nutrition inscrite au budget du Ministère de la santé

une politique nationale pour la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en cours de finalisation, envisagent un système multisectoriel et multi-acteurs pour la nutrition aux niveaux politique et technique. La société civile, le secteur privé, les donateurs et les académiciens sont prêts à soutenir le gouvernement mais ils doivent poursuivre leurs efforts de coordination et de structuration pour pleinement jouer leurs rôles.

de développement économique et social, organe dépendant de la primature. Il a été relevé qu'une structure technique permanente mandatée pour suivre et évaluer les objectifs des documents stratégiques sectoriels aiderait au développement et à la mise à jour d'un cadre politico-juridique favorable à la nutrition, à son opérationnalisation et à l'harmonisation des stratégies existantes.

et programmes, ainsi que leur contrôle, ne sont cependant pas coordonnés au niveau stratégique et opérationnel par les échelons centraux et décentralisés. L'opérationnalisation de la politique nationale de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle en un plan stratégique spécifique qui inclurait un cadre commun de résultats est une priorité et devrait prendre en compte ces différents éléments.

n'a pas été approvisionnée sur la période étudiée. Le plan stratégique opérationnalisant la politique nationale de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle sera assorti d'une estimation de ses coûts. La mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre devra être accompagnée d'un plaidoyer auprès du gouvernement et des bailleurs et pourra être appuyée par l'actualisation de l'étude sur le coût de la faim et de la malnutrition en Haïti.

PRIORITÉS 2017-2018

- Finaliser le projet de loi sur la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Installer la plateforme multisectorielle ;
- Finaliser la Politique nationale de la souveraineté et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'opérationnaliser en un plan multisectoriel ;
- Mettre en place un réseau académique ;
- Actualiser l'étude sur les coûts de la malnutrition en Haïti (de 2009) et les documents de plaidoyers associés